

Version 2.0 Date de révision 07/14/2021 Date d'impression 07/14/2021

#### SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commercial : MBR® Bonding Adhesive – Base

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur Société : Johns Manville

Adresse : P.O. Box 5108

Denver, CO USA 80127

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas : Numéro 24 he

d'urgence

Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Société : Johns Manville Canada, Inc.

Adresse : 5301 42 Avenue

Innisfail, AB Canada T4G 1A2

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

d'urgence

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Adhésifs

Restrictions d'utilisation : Pour des utilisateurs professionnels uniquement.

Préparé par : productsafety@jm.com

## **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Classement SGH en conformité avec le règlement 29 CFR 1910.1200 (OSHA HCS 2012) et les règlements sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus.

Déclarations sur la sécurité : Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les

précautions de sécurité.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P308 + P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée:

Consulter un médecin.



Version 2.0 Date de révision 07/14/2021 Date d'impression 07/14/2021

#### Entreposage:

P405 Garder sous clef.

#### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en conformité avec les réglements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

## **Autres dangers**

Inconnu.

#### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (%)
asphalte	8052-42-4	>= 30 - < 60
oxyde d'hydroxyde de zinc de bore	138265-88-0	>= 1 - < 5

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

# **SECTION 4. PREMIERS SOINS**

Conseils généraux S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes

persistent, obtenir une assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec

beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant

Appeler un médecin si de l'irritation se développe ou persiste.

les vêtements et chaussures contaminées.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi

sous les paupières, pendant au moins 5 minutes.

Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à

faire.

Protéger l'oeil intact.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un

centre anti-poison.

Essuyez délicatement et rincez à l'eau l'intérieur de la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, faites immédiatement appel à un

médecin ou à un centre antipoison.

Symptômes et effets les plus

importants, aigus et différés

Inconnu.

Protection pour les

secouristes

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins

Traiter de façon symptomatique.

### **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

2/9 US/3F



Version 2.0 Date de révision 07/14/2021 Date d'impression 07/14/2021

Moyen d'extinction approprié Eau pulvérisée

> Poudre chimique d'extinction Dioxyde de carbone (CO2)

Mousse

Movens d'extinction

inadéquats

dangereux

Jet d'eau à grand débit

Produits de combustion oxydes de carbone

> Oxydes de bore oxyde de zinc

Méthodes spécifiques

d'extinction

Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.

Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants Autres informations

complètement fermés.

Equipement de protection

spécial pour les pompiers

Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors

de la lutte contre l'incendie.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer immédiatement le personnel vers des endroits sûrs. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de

la fuite et en amont du vent. Assurer une ventilation adéquate.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

Précautions pour la

protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Méthodes et matières pour le :

confinement et le nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

### **SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Inconnu.

Conseils pour une

manipulation sans danger

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait

l'application.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8.

Conditions de stockage

sures

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec et frais.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Température d'entreposage

recommandée

Matières à éviter

16 - 27 °C

Durée de l'entreposage

24 Months

3/9 US/3F



Version 2.0 Date de révision 07/14/2021 Date d'impression 07/14/2021

### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
asphalte	8052-42-4	TWA (Fumée, fraction inhalable)	0.5 mg/m3 (aérosol soluble dans du benzène)	ACGIH
		C (Emanations)	5 mg/m3	NIOSH REL

## Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Une aération générale et locale est recommandée afin de

des limites recommandées. Lorsque les concentrations sont au-dessus des limites recommandées ou sont inconnues, vous devez utiliser des masques de protection des voies respiratoires appropriés. Veuillez suivre les règlements concernant les masques de protection des voies respiratoires de l'OSHA (29 CFR 1910.134) et les masques de protection des voies respiratoires approuvés par NIOSH/MSHA. La protection procurée par les masques de protection des voies respiratoires contre l'exposition aux produits chimiques dangereux est limitée. Utiliser un masque respiratoire avec alimentation en air à pression positive s'il existe un danger de

maintenir les expositions à la vapeur du produit en dessous

libération incontrôlée, si les taux d'exposition sont inconnus ou dans toutes autres circonstances dans lesquelles les masques filtrants ne procureraient pas une protection

adéquate.

Protection des mains

Matériau : Gants de protection

Remarques : Veuillez observer les indications données par le fournisseur

de gants concernant leur perméabilité et le temps de pénétration. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques de coupure, d'abrasion et la

durée du contact.

Protection des yeux : Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux

ou lunettes protectrices.

Protection de la peau et du

Mesures d'hygiène

corps

Porter des vêtements de protection: chemise à manches

longues et pantalon.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle

et aux consignes de sécurité.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Des indications de manipulation écrites doivent être

disponibles sur le lieu de travail.



Version 2.0 Date de révision 07/14/2021 Date d'impression 07/14/2021

#### **SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect liquide Couleur noir

Odeur douce, type hydrocarbure Seuil de l'odeur Donnée non disponible рΗ Donnée non disponible Point de fusion/congélation : Donnée non disponible : > 300 °C

Point d'ébullition initial et

intervalle d'ébullition

Point d'éclair : > 200.0 °C évalué

Taux d'évaporation : Donnée non disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible Limite d'explosivité, : Donnée non disponible

supérieure

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible : Donnée non disponible Pression de vapeur Densité de vapeur relative : Donnée non disponible Densité relative Donnée non disponible

Densité 1.00 g/cm<sup>3</sup>

Solubilité

Solubilité dans l'eau < 0.3 g/l

Solubilité dans d'autres : Donnée non disponible

solvants

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Température d'auto- $: > 260 \, ^{\circ}\text{C}$ 

inflammation

Décomposition thermique : Donnée non disponible Viscosité, dynamique : Donnée non disponible : Donnée non disponible Viscosité, cinématique

# **SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

: Donnée non disponible

Stable dans des conditions normales. Stabilité chimique

Possibilité de réactions Inconnu.

dangereuses

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Conditions à éviter

Produits incompatibles Oxvdants forts

Produits de décomposition Des produits de décomposition dangereux se forment en cas

dangereux d'incendie.

## **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

## Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : > 40 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

US/3F 5/9



Version 2.0 Date de révision 07/14/2021 Date d'impression 07/14/2021

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë : > 2,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

**Composants:** 

asphalte:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 0.0944 mg/l

Durée d'exposition: 4.5 h Atmosphère d'essai: vapeur

Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

oxyde d'hydroxyde de zinc de bore:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 10,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.0 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 10,000 mg/kg

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

supérieures ou égales à 0.1% n'a été identifié comme

cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC (Agence internationale de recherche sur le cancer).

**OSHA**Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène ni comme cancérogène possible par OSHA (29 CFR 1910 Subpart Z, Substances Toxiques et Dangereuses).

NTP Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène reconnu ou présumé par NTP (Programme

national de toxicologie - Etats-Unis).

Toxicité pour la reproduction

Composants:

- Évaluation

oxyde d'hydroxyde de zinc de bore:

Toxicité pour la reproduction

: Une certaine évidence d'effets néfatses sur la fonction

sexuelle et la fertilité, et/ou sur le développement, sur la base

d'expérimentations sur des animaux.



Version 2.0 Date de révision 07/14/2021 Date d'impression 07/14/2021

# **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### Écotoxicité

#### **Composants:**

### oxyde d'hydroxyde de zinc de bore:

# Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

## Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

## Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

#### Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Réglementation: 40 CFR protection de l'environnement; Partie 82 Protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602

des substances de la catégorie I

Remarques: Ce produit ne contient aucune et n'a pas été fabriqué avec des substances de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'oxone telles que définies à la Section 602 (40 CFR 82, Subpt. App. A + B) de la loi sur la

qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

Information écologique

supplémentaire

: Toxique pour les organismes aquatiques.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

#### SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en

conformité avec les réglements locaux, régionaux, nationaux

et internationaux.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.

Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

# Réglementations pour le transport international



Version 2.0 Date de révision 07/14/2021 Date d'impression 07/14/2021

Transport terrestre

USDOT: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport TMD: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport maritime

IMDG: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport aérien

IATA/ICAO: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

### **SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

### **Liste TSCA**

TSCA - 5(a) Nouvelle Réglementation Importante

Liste de Produits Chimiques

Aucune substance n'est assujettie à une nouvelle règle d'utilisation

importante.

Toxic Substances Control Act (TSCA) des États-Unis Section 12(b) Notification d'exportation (40

CFR 707, sous-partie D)

Aucune substance n'est assujettie aux exigences en matière de déclaration d'exportation selon TSCA 12(b).

## **EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know**

#### CERCLA Quantité à déclarer

Composants	No. CAS	RQ du constituant (lbs)	RQ du produit calculé (lbs)
oxyde d'hydroxyde de zinc de bore	138265-88-0	1000	*

<sup>\*:</sup> La quantité à déclarer calculée dépasse la limite supérieure raisonnablement réalisable.

#### Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Toxicité pour la reproduction

SARA 302 : Ce matériel ne contient aucun composant avec une section

302 EHS TPQ.

SARA 313 : Les ingrédients suivants sont assujettis aux taux devant être

déclarés tels qu'établis sous SARA Title III, Section 313:

oxyde d'hydroxyde de zinc 138265-88-0 1 - 5 %

de bore

### Loi sur la qualité de l'air

Ce produit ne contient aucun poluant atmosphérique dangereux tel que défini à la section 112 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des Etats-Unis.

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCMI Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489).



Version 2.0 Date de révision 07/14/2021 Date d'impression 07/14/2021

# Prop. 65 de la Californie

Ce produit ne nécessite pas d'avertissement en vertu de la loi californienne "Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (Proposition 65)".

## Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : En conformité avec les inventaires

DSL : En conformité avec les inventaires

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

#### **Autres informations**

Date de révision : 07/14/2021

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.